

Utilisation des tickets restaurant

RÉTROPÉDALAGE DU GOUVERNEMENT

Après avoir annoncé que les titres-restaurant ne seraient plus utilisables pour tous les produits alimentaires, le gouvernement a été contraint de rétropédaler. Finalement, «rien ne changera pour les Français» en 2024.



C'est loin d'être la 1^{ère} fois depuis 2020, que cette possibilité pour les salariés de payer leur addition en titres-restaurant jusqu'à 38€/jour (y compris le week-end et les jours fériés), au lieu de 19€, est prolongée : elle souligne aussi l'état dégradé du pouvoir d'achat et donc la nécessité qu'il y aurait, comme ne cesse de le demander FO, à augmenter substantiellement les salaires, d'autant plus en période de forte inflation.

Il serait bien que le gouvernement rétropédale également au sujet des chèques-vacances supprimés depuis octobre pour les retraités ! 20 000 sont impactés.

Cette mesure s'inscrit dans une politique qui voit le pouvoir d'achat des retraités diminuer depuis des années : depuis son arrivée à l'Élysée en 2017, le Président qui s'est pourtant fait élire en promettant « Avec moi, le pouvoir d'achat des retraités sera préservé », l'a en réalité baissé de 7,6 % et leur a fait perdre plus de 2 mois de pension (et même 9,4 % et 3,3 mois pour les 30 % qui ont subi la hausse de la CSG).

FO Fonctionnaires exige la suppression de la circulaire du 25 juillet et le rétablissement du chèque vacances pour les retraités.

CAP Nationale B d'évaluation

LES ÉLUS CLAQUENT LA PORTE !

Jeudi 23 novembre, l'ensemble des élus B de la CAP nationale ont quitté, pour la 2^{ème} fois, la séance de recours contre l'évaluation pour protester contre l'approche technocratique, comptable et déshumanisée de la DGFIP dans l'analyse des recours. Depuis la 1^{ère} session en octobre, la tension ne cesse de monter face à une Administration :



- incapable de prendre en compte la parole de l'agent,
- incapable de prendre de la hauteur de vue,
- incapable de faire le moindre geste d'apaisement, ne serait-ce qu'en termes de modification de rédaction des appréciations générales.

- souhaitant limiter « les bougés » pour « ne pas créer d'appel d'air » face au volume exponentiel de recours à traiter (197 au lieu de 116 l'an dernier en CAPL).

- [Lire la suite sur notre site.](#)

Agression d'un fonctionnaire

L'ETAT POURRA PORTER PLAINTE À LA PLACE D'UN AGENT

Bercy a transmis aux syndicats une proposition de rédaction de la future disposition législative visant à permettre aux employeurs publics de porter plainte à la place des agents victimes de violences ou de menaces¹ lorsqu'ils auront connaissance de faits susceptibles de constituer une infraction commise «à l'égard de toute personne participant à l'exécution d'une mission de service public ou d'un professionnel de santé». Et ce «à l'occasion de l'exercice ou en raison de ses fonctions». Rappelons qu'actuellement cela n'est possible que si il y a dégradation d'équipement.



Plusieurs infractions pourront être concernées :

- les violences ayant entraîné la mort d'un agent public,
- les violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente,
- les violences ayant entraîné une incapacité de travail,
- l'administration de substances nuisibles ayant porté atteinte à l'intégrité physique ou psychique,
- les appels téléphoniques malveillants réitérés,
- les envois réitérés de messages malveillants,
- les menaces de commettre un crime,
- la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à un agent.

Rappel : cette future disposition législative ne dispensera pas de respecter les prescriptions de l'article 40 du code de procédure pénale (2^{ème} alinéa) imposant aux employeurs publics et aux fonctionnaires d'aviser le Procureur d'un crime ou d'un délit dont ils ont la connaissance.

Jour de carence des fonctionnaires

ALIGNER LE PUBLIC SUR LE PRIVÉ ; VRAIMENT ?

La majorité sénatoriale veut porter le délai de carence des fonctionnaires à 3 jours, toujours justifié par l'alignement du public sur le privé.

FO Fonctionnaires lui répond chiche ! mais faisons-le par le haut : commençons donc par compenser la journée de carence comme dans des entreprises de taille comparable à l'Etat employeur !

FO suggère également d'augmenter les salaires des fonctionnaires à hauteur du Privé. Et si les sénateurs veulent d'autres idées, à **FO**, nous en avons plein notre hotte!



1 après avoir recueilli le consentement de la victime